



Doc. 13834 Seconde édition
15 octobre 2015

Le droit des femmes d'accéder à des services de santé reproductive de qualité en Fédération de Russie

Déclaration écrite¹ n° 594

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Le droit des femmes d'accéder à des services de santé reproductive de qualité en Fédération de Russie

Les soussignés, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sommes vivement préoccupés par trois projets de lois déposés devant la Douma d'Etat de la Fédération de Russie et visant à limiter fortement le droit des femmes à l'avortement. Elles prévoient:

- d'obliger les femmes à visualiser et à écouter les battements de cœur du fœtus avant d'obtenir l'autorisation d'accéder à un avortement légal;
- de supprimer la couverture de l'avortement par l'assurance maladie obligatoire;
- d'interdire la vente des médicaments permettant d'interrompre sans danger une grossesse.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a clairement déclaré que «l'échographie n'est pas systématiquement nécessaire en cas d'avortement». Elle est imposée dans le seul but de manipuler affectivement les femmes. Le fait de retirer de la prise en charge par l'assurance-maladie un service dont seules les femmes ont besoin est discriminatoire et affectera les femmes pauvres, des campagnes ou vulnérables. Le système médical de l'Etat est en outre tenu de proposer un éventail de méthodes d'avortement adaptées aux différents stades de grossesse. Les mesures proposées encourageront la pratique d'avortements clandestins, induiront une augmentation de la mortalité et de la morbidité associées à la maternité, et sont un affront aux droits de la femme.

Chacun a droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint, et il incombe à l'Etat d'y veiller. Nous appelons les parlementaires de Russie de rejeter les projets de lois susmentionnés.

Signé (voir au verso)

1. Déclaration écrite initiale publiée le 24 juin 2015 munie de 24 signatures.



Signé²:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
DESTEXHE Alain, Belgique, ADLE
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KOBAKHIDZE Manana, Géorgie, SOC
LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MITCHELL Olivia, Irlande, PPE/DC
MULIĆ Melita, Croatie, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
RAWERT Mechthild, Allemagne, SOC
SCHMIDT Frithjof, Allemagne, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SPADONI Maria Edera, Italie, NI
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
VĖSAITĖ Birutė, Lituanie, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
WURM Gisela, Autriche, SOC

Total = 27

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe